

<u>Communiqué</u>

Ma santé 2022 – L'ADH affirme l'engagement des directrices et directeurs d'hôpital dans le processus d'amélioration continue du système de santé

Paris, le 04 octobre 2018 - L'ADH réaffirme son appui aux réformes successives lorsqu'elles visent à consolider, pérenniser et simplifier notre système de santé. Elle soutient également la place et le rôle majeur des directrices et directeurs d'hôpital dans ces évolutions, avec l'ensemble de leurs partenaires de gouvernance.

Le Conseil d'Administration de l'Association des Directrices et Directeurs d'Hôpital salue l'engagement des responsables hospitaliers, directeurs, médecins, soignants, cadres, dans l'amélioration continue de l'offre de soins à destination de la population. Ces professionnels s'efforcent depuis des années de favoriser l'adaptation des structures hospitalières, en pilotant les très nombreuses réformes appliquées au système de santé. L'ADH partage une grande part des objectifs annoncés et, sans revenir sur le détail des mesures annoncées, souligne certaines conditions de réussite.

• La gouvernance hospitalière demande des compétences spécifiques.

On ne dirige pas un hôpital comme une entreprise, ni comme une administration classique. Ces métiers exigent une éthique, un positionnement personnel et des compétences spécifiques, que la formation initiale et continue de l'EHESP permet de développer ou de renforcer. Ils sont très largement exercés par vocation et par attachement à un socle de valeurs partagées.

Le corps des directeurs d'hôpital est l'un des plus ouverts dans la haute fonction publique. Il accueille déjà largement des recrutements « extérieurs », et il est statutairement ouvert aux fonctionnaires venant d'autres corps équivalents, aux médecins hospitaliers, ainsi qu'aux contractuels - lorsque des compétences spécifiques ou des difficultés démographiques l'imposent. L'ADH soutient que l'accès à ces fonctions de direction, qu'elles s'exercent en CHU, en Centre Hospitalier général ou en Hôpital de proximité, exige une formation adaptée, dispensée par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, ainsi qu'une mobilité géographique.

Plus largement, le management hospitalier ne s'improvise pas. L'ADH partage le souhait du Président de la République d'une formation accrue des responsables médicaux hospitaliers au management qui mérite d'être poursuivie et approfondie. L'ADH ne cesse d'affirmer son attachement à une gouvernance équilibrée, donnant aux représentants de la communauté médicale et soignante une place réelle dans le processus de décision et dans le pilotage des équipes et des projets de pôles.

L'Association souligne également l'importance de pouvoir intégrer plus encore la prise en compte des professionnels médicaux dans les projets sociaux des Etablissements.

Contact:

• Les directeurs d'hôpital engagés dans l'évolution du système de santé

L'ADH salue les évolutions annoncées par le plan « Ma Santé 2022 » en matière d'organisation territoriale et d'approche populationnelle, centrées sur la qualité des parcours des patients et sur un mode de financement plus adapté. Les dirigeants hospitaliers auront un rôle majeur à jouer dans la conduite et l'accompagnement de ces évolutions ; de la même manière qu'ils ont pu conduire les nombreuses réformes précédentes.

Cependant, si les Groupements Hospitaliers de Territoire se voient confortés, l'organisation territoriale des soins et la gestion des fonctions support restent marquées par une forte complexité, à rebours des mesures de simplification attendues par les professionnels. L'ADH s'en est fait l'écho dans l'enquête nationale qu'elle a menée sur l'an II des GHT. Pour pouvoir être conduite, et pour s'inscrire pleinement dans une stratégie de groupe public-public, l'action territoriale réclame des outils spécifiques dépassant la concurrence stérile dans laquelle des établissements ont parfois été contraints de s'engager.

L'articulation avec les professionnels de santé libéraux est nécessaire. Elle doit se traduire à l'avenir dans la gouvernance des hôpitaux de proximité et la place importante des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Mais il est impératif que cela ne se traduise pas par une complexité accrue du système de santé, sous peine de réduire à néant ces coopérations nouvelles.

La nécessité d'un soutien immédiat aux professionnels de santé

L'ADH considère que, faute de leviers nouveaux, les directrices et directeurs d'hôpital se trouveront confrontés à court terme aux mêmes difficultés qu'actuellement.

Tout d'abord, alors même que la France voit croître son nombre de médecins en exercice, la répartition des médecins sur le territoire et la situation des déserts médicaux continuent à se dégrader de façon alarmante. Cette situation génère des crises profondes dans les régions les plus touchées, déstructure les équipes, favorise un recours massif à l'intérim médical beaucoup plus coûteux, et nuit à l'égalité des soins ainsi qu'à leur qualité.

L'ADH salue par ailleurs l'annonce d'une augmentation de l'ONDAM. Mais elle n'imagine pas, alors que les difficultés des hôpitaux et de leurs personnels sont reconnues, que le plan « Ma Santé 2022 » puisse coïncider avec de nouvelles baisses tarifaires ou de dotations budgétaires. Ainsi qu'elle a pu l'évoquer avec la Directrice Générale de l'Offre de Soins en avril dernier, l'ADH appelle à la fin de la politique de « rabot budgétaire » indifférenciée.

Bien qu'il intègre plusieurs évolutions positives, le plan « Ma Santé 2022 » ne produira ses effets qu'à moyen ou long terme. L'ADH, face à ces problématiques essentielles, exprime avec force les préoccupations des directrices et directeurs d'hôpital et leur attente de mesures, notamment de soutien à la hauteur des difficultés reconnues aujourd'hui et des enjeux d'importance pour l'hôpital public en particulier et pour le système de santé français en général.

Une réforme efficace demande du temps ; elle demande aussi des moyens pour investir, et de la confiance pour mobiliser les femmes et les hommes qui agissent au quotidien au sein des établissements de santé.

Le bureau national et le conseil d'administration de l'ADH